

M. MASSON Frédéric

651 chemin des Boutarics

11400 MAS SAINTES PUELLES

AUTORISATION

Je soussigné, Alain CARLES, Maire de Mas Saintes Puelles, autorise M. MASSON Frédéric et Mme Isabelle DELAPINE à rejeter leurs eaux usées dans le fossé communal, sous réserve des prescriptions suivantes :

- d'obtenir l'autorisation de la communauté des communes compétente en assainissement
- de réaliser l'infrastructure de l'assainissement autonome sur vos parcelles et en aucun sur le domaine public. L'écoulement devra arriver au niveau du fossé et non au niveau du talus. Avant de réaliser votre assainissement autonome, vous devrez fournir en mairie un plan, qui devra être validé avant tout commencement de travaux.
- de ne pas dégrader le fossé lors des travaux et de le remettre en l'état le cas échéant.
- de garantir la remise en état à l'identique, en cas de dégradation lors de l'utilisation
- d'assurer l'entretien de ce dernier.
- de réaliser un état des lieux avant et après travaux. Nous vous demandons de vous rapprocher de la mairie, afin de convenir ensemble d'un RDV le moment voulu.

En foi de quoi j'ai délivré la présente autorisation pour servir et valoir de ce que de droit.

Fait à Mas Saintes Puelles, le 29 octobre 2019

Alain Carles, Maire

